

4. recommande que le Groupe de travail à composition non limitée sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles continue d'œuvrer à l'élaboration des Directives volontaires en vue de présenter un projet final pour examen et approbation à la cinquantième session du CSA;
5. prend note des observations ci-dessous, qui ont été formulées en séance plénière:
 - [...]
 - [...]